



Washington veut un accord contraignant avec Berne d'ici au 31 mars

ATS

DROITS DE DOUANE

La Suisse et les États-Unis doivent conclure d'ici au 31 mars un accord juridiquement contraignant en matière de droits de douane. Faute de quoi la Maison Blanche entend «réexaminer et reconSIDérer, le cas échéant», le taux imposé à Berne.

Washington entend transformer rapidement la déclaration d'intention signée le 14 novembre en accord bilatéral, selon un document du représentant américain au Commerce, publié hier sur le Federal Register. Selon ce document, révélé par les journaux du groupe allemand CH Media, la réduction rétroactive des droits de douane de 39 à 15% a été effectuée «dans l'hypothèse et l'espérance» que l'accord soit négocié avec succès d'ici le premier trimestre.

Interrogé par Keystone-ATS, le Département fédéral de l'économie (DEFR) a indiqué que les négociations permettraient de déterminer si cette échéance pourrait être respectée. «L'objectif est de conclure l'accord au premier trimestre 2026, comme indiqué dans la déclaration conjointe», a-t-il souligné.

Cette déclaration, datée du

14 novembre, indique que les

parties ont l'intention «d'entamer immédiatement des négociations sur l'accord afin de réaliser des progrès significatifs d'ici au premier trimestre 2026, sous réserve de leurs procédures nationales respectives, et de conclure l'accord dans la mesure du possible.»

Droits de douane excessifs remboursés

Dans le document publié hier, le représentant américain au Commerce annonce également que les importateurs pourront se faire rembourser auprès des douanes américaines les droits de douane excessifs qu'ils ont payés au cours des cinq dernières semaines. À Berne, ce manque à gagner est estimé à plusieurs centaines de millions de francs, selon les journaux de CH Media. Le DEFR a indiqué ne pas pouvoir fourrir à l'heure actuelle d'estimation plus précise.

De son côté, le Conseil fédéral a reçu l'aval du parlement pour les négociations douanières avec les États-Unis. Les commissions de politique extérieure des deux Chambres ont en effet approuvé cette semaine le mandat de négociation.

La discussion a été extrêmement nourrie, avait indiqué mardi le président de la commission du Conseil des États Carlo Sommaruga (PS/GE). Et

de considérer les réponses précises fournies par le ministre de l'Économie Guy Parmelin, la secrétaire d'État Helene Budliger Artieda et d'autres

membres de l'administration comme satisfaisantes

Carlo Sommaruga et la vice-présidente de la commission Petra Gössi (PLR/SZ) n'ont donné aucune précision, car cela affaiblirait la position de la Suisse dans les négociations.

Le directeur de la Chambre de commerce Suisse-États-Unis Rahul Sahgal a indiqué à Keystone-ATS que les exportateurs suisses allaient réclamer le remboursement des droits de douane excessifs. Il n'a pas pu préciser le montant en jeu, aucune statistique n'étant disponible. Selon lui, plus de 500 entreprises suisses sont actives aux États-Unis.

Cantons consultés

Le Conseil fédéral a adopté le projet au début du mois. En plus des commissions parlementaires, les cantons seront également consultés. L'accord vise à encadrer juridiquement les relations économiques et commerciales avec les États-Unis et, donc, la diminution de 39% à 15% des droits de douane américains sur les importations suisses.

Cette baisse, qui a un effet rétroactif au 14 novembre, a été annoncée il y a une quinzaine de jours. Les associations professionnelles ont ac-

Le Quotidien Jurassien
2800 Delémont 1
032/ 421 18 18
<https://www.lqj.ch/>

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenmedien
Auflage: 16'350
Erscheinungsweise: täglich



Seite: 23
Fläche: 62'853 mm²

Auftrag: 3009561
Themen-Nr.: 272002
Referenz:
dcdd8951-83d9-4b56-af4-ebf939fe2786
Ausschnitt Seite: 2/2

cueilli la nouvelle avec soula- gement, alors que la gauche s'est montrée beaucoup plus réservée.



Le représentant américain au Commerce a annoncé que les importateurs pourront se faire rembourser auprès des douanes américaines les droits de douane excessifs qu'ils ont payés au cours des cinq dernières semaines.

ARCHIVES KEY

L'objectif est de conclure l'accord au premier trimestre 2026, comme indiqué dans la déclaration conjointe.»